

Communiqué de presse

Issy-les-Moulineaux, le 24 janvier 2024

## Coca-Cola en France s'engage en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ et signe la Charte de L'Autre Cercle

**Coca-Cola Europacific Partners France (CCEP France) et Coca-Cola France réitèrent leur engagement en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion en signant la Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle, l'association de référence qui promeut l'intégration des personnes LGBT+ en milieu professionnel.**

En devenant signataire de la Charte LGBT+ de L'Autre Cercle, Coca-Cola en France prend l'engagement de renforcer l'inclusion et la visibilité des personnes LGBT+ à travers quatre actions clés :

- Le renforcement d'un environnement de travail favorable et inclusif pour les employés LGBT+ de CCEP France et Coca-Cola France ;
- Le respect de l'égalité des droits et du traitement pour tous les employés, indépendamment de leur orientation sexuelle ou identité de genre ;
- Le soutien aux employés confrontés à des paroles ou actes discriminatoires ;
- L'évaluation des progrès et partage des bonnes pratiques entre les signataires de la Charte.

Coca-Cola en France prévoit des mises à jour régulières avec l'association L'Autre Cercle pour évaluer les plans d'action et les avancées réalisées sur ces quatre axes.



### Une Charte pour plus d'inclusion et de visibilité des personnes LGBT+

Le [Baromètre LGBT+ 2022](#) réalisé par l'IFOP pour L'Autre Cercle révèle que 3 personnes LGBT+ sur 10 ont déjà été victimes d'au moins une agression LGBTphobe dans leur organisation et ces chiffres sont en hausse. Par ailleurs, 70% des personnes LGBT+ en couple

omettent volontairement de mentionner le genre de leur partenaire au travail, et seulement la moitié des personnes LGBT+ en France sont ouvertement visibles dans leur lieu de travail (alors qu'elles sont 61% au sein des organisations signataires de la Charte). Dans ce contexte, 63% des personnes LGBT+ interrogées considèrent que le principal levier pour améliorer l'inclusion est de mener des opérations de sensibilisation auprès de l'encadrement et de l'ensemble du personnel.

La Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle vise à promouvoir l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde professionnel. Lancée en 2013, elle a reçu le soutien du Ministère du Travail, du Ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, ainsi que du Défenseur des Droits. Elle a également été saluée par plusieurs organisations internationales comme Human Rights Watch ou Amnesty International.

En signant cette charte pour une durée de trois ans, les entreprises et organisations signataires s'engagent à intégrer concrètement les droits et les besoins des personnes LGBT+ dans leurs politiques de diversité et de prévention des discriminations, mais également à sensibiliser leurs parties prenantes et leurs écosystèmes. A l'issue de ce délai, les entreprises doivent fournir un bilan des actions passées et des événements survenus depuis la dernière signature, ainsi qu'un plan d'action pour les trois prochaines années, afin de pouvoir resigner la charte.

### **Un plan dédié pour renforcer la démarche de Coca-Cola en France pour soutenir l'inclusion des personnes LGBT+**

CCEP France et Coca-Cola France poursuivent leurs engagements pour l'intégration des personnes LGBT+ dans le milieu professionnel, dans la lignée des actions de sensibilisation et des formations déjà mises en place depuis plusieurs années auprès des collaborateurs des deux organisations.

Avec la Charte de L'Autre Cercle, les deux entreprises prévoient un plan d'actions spécifique sur trois ans. Tout au long de l'année 2024, elles vont continuer à sensibiliser les employés aux enjeux liés à l'inclusion des personnes LGBT+ via des formations et des moments d'échange pour instaurer un dialogue permanent, mais vont aussi promouvoir encore davantage des valeurs inclusives à travers la mise à disposition de différents guides.

En 2025, elles prévoient ensuite d'élargir la conscience et l'engagement aux top managers et à accélérer les échanges avec les employés afin de leur donner les bonnes pratiques. Elles poursuivront encore leurs engagements en 2026 pour mieux appréhender et accompagner la transidentité au travers notamment de l'identification d'un.e référent.e transidentité, le développement d'une formation dédiée et une analyse spécifique des process RH.

François Gay-Bellile, Président de CCEP France : *« Chez CCEP France, la diversité et le vivre-ensemble sont au coeur de notre culture d'entreprise, c'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers de franchir une nouvelle étape concrète en signant la Charte de l'Autre Cercle, qui nous engage pour les années à venir. Les entreprises comme la nôtre ont leur rôle à jouer pour lutter contre les discriminations dans le monde du travail et pour favoriser et faire progresser l'inclusion des personnes LGBT+ dans la société. »*

Mickaël Vinet, Président de Coca-Cola France : *« Chez Coca-Cola, nous croyons fermement que la diversité est une chance. C'est notre diversité qui nous rend plus forts, plus créatifs, et plus compétitifs. En adhérant à la Charte de L'Autre Cercle, nous réaffirmons notre engagement envers nos collaborateurs et nos partenaires LGBT+, et nous faisons un pas de plus vers un environnement de travail inclusif, où tout le monde se sent valorisé et respecté ».*

Catherine Tripon, Porte-parole de l'association L'Autre Cercle : « *Les marques du groupe Coca-Cola font partie du quotidien de publics très divers. Tout engagement sociétal se répercute dans la relation de ces entreprises avec les consommateur·rices et les distributeurs. Cela les engage, au-delà de la nécessaire politique RH inclusive pour les personnels. Cette signature aujourd'hui vient conforter l'attention que l'on doit porter aux personnes LGBT+ concernées et contribue à leur engagement durable dans la confiance* ».

## **CCEP France, un acteur engagé pour l'égalité et la diversité**

La signature de cette Charte s'inscrit dans la continuité des actions menées par Coca-Cola en France afin de promouvoir l'égalité et la diversité dans l'entreprise.

CCEP France a ainsi lancé en 2020 un grand programme en faveur de la diversité et l'inclusion autour de cinq piliers majeurs : Genre, Handicap, LGBT+, Origines, Générations. Via l'engagement interne, CCEP compte aujourd'hui 100 ambassadeurs volontaires activement engagés sur ces sujets.

Ce programme a notamment permis à l'entreprise d'atteindre un score à l'index d'égalité professionnelle de 96/100 en 2023, ou encore de compter 46% de femmes à son comité de direction et 47 % à des postes de niveau senior manager et au-dessus.

CCEP France s'engage également en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de la signature d'une convention triennale avec l'Agefiph (l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées), et la création d'un poste dédié de Responsable de la politique handicap au sein de son organisation.

## **Diversité, égalité et inclusion : des valeurs faisant partie de l'ADN de Coca-Cola depuis toujours**

Depuis plus de 10 ans, The Coca-Cola Company soutient la communauté LGBT+ à travers ses publicités promouvant l'inclusion et la diversité, ses partenariats avec les marches des fiertés (incluant EuroPride et WorldPride) et ses collaborations avec des créateurs issus de la communauté LGBT+. Depuis 2021, l'entreprise promeut également l'inclusion en interne via un Réseau d'Inclusion en Europe comptant plus de 100 membres, et ayant comme objectif de créer un sentiment d'appartenance et un environnement de travail inclusif. The Coca-Cola Company enregistre par ailleurs un score de 100 % dans le Corporate Equality Index de la Human Rights Campaign Foundation chaque année au niveau global, symbolisant son engagement continu pour promouvoir des valeurs d'acceptation et d'égalité.

Avec la signature de cette chartre, l'entreprise affirme une fois de plus son rôle d'alliée dans la lutte pour l'inclusion, l'égalité et la diversité.

### **A propos de Coca-Cola en France**

*Coca-Cola en France est représentée par plusieurs sociétés, non liées entre elles et appartenant à des groupes distincts et indépendants. En France métropolitaine, Coca-Cola Services France fournit des services de marketing en lien avec la promotion des marques appartenant à The Coca-Cola Company et à ses sociétés affiliées, tandis que Coca-Cola Europacific Partners France et Socobo produisent, conditionnent, vendent et distribuent les boissons de marques appartenant à The Coca-Cola Company et à ses sociétés affiliées.*



**A propos de Coca-Cola Europacific Partners France**

*Coca-Cola Europacific Partners France, filiale française de Coca-Cola Europacific Partners (CCEP), premier embouteilleur de Coca-Cola indépendant au monde, est le principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France, assurant la fabrication, la commercialisation et la distribution des boissons de The Coca-Cola Company (Coca-Cola Goût Original avec ou sans sucres, Coca-Cola light taste, Sprite, Fanta, Fuze Tea, Minute Maid, Powerade, Tropic ... ) ainsi que la production et distribution de Monster en France.*

*Les 2 500 collaborateurs de CCEP France sont engagés au quotidien pour produire dans nos 5 usines françaises et distribuer dans près de 400 000 points de vente en France nos boissons aux consommateurs. Parce que notre vision a toujours été de proposer des marques appréciées, conçues et fabriquées de manière durable, CCEP France s'engage pour le climat et s'investit pour la réduction de 30% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et vise l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2040.*

*Pour en savoir plus : [www.cocacolaep.com/fr](http://www.cocacolaep.com/fr)*

*Suivez-nous sur Twitter : [https://twitter.com/CocaColaEP\\_FR](https://twitter.com/CocaColaEP_FR)*